

## AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants  
88 000 EPINAL  
Tél : 03 29 82 57 58  
N° de Siret : 411 758 220 00015  
N°d'Agrément E. 02.088.0341.0  
Code APE 8553 Z

108 Rue d'Alsace  
88 150 THAON LES VOSGES  
Tél : 03 29 43 20 48  
N° de Siret : 411 758 220 00023  
N°d'Agrément E. 04.088.0388.0  
Code APE 8553 Z

Piste Privée  
57 Route d'Epinal  
88 390 UXEGNEY  
Tél : 03 29 82 57 58

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

autoecole-james@orange.fr

autoecole-jamesthaon@orange.fr

## **Programme de formation B96**

### **Objectifs Pédagogiques :**

Etre capable de conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

### **Public concerné :**

- avoir minimum 18 ans

### **Les pré-requis**

- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR (pour ceux âgés de 18 à 25ans)
- Avoir La JDC( Journée de défense & de citoyenneté) (pour ceux âgés de 18 à 25ans)
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité
- Photos ANTS
- Justificatif de Domicile de -6 mois
- copie recto/verso permis de conduire
- Savoir, lire, parler & comprendre le français

### **Durée de la formation et modalité de la formation**

7heures

### **Lieu de formation**

Agences: 42 quai des Bons Enfants 88000 Epinal

## **CONTENU DE LA FORMATION**

### **La formation théorique et plateau – 4 h**

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare.

Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires.

Les équipements obligatoires de la remorque :

- feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- le triangle de présignalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque.

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

Réalisation d'exercices d'attelage-déttelage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un déttelage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité).

Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

### **La formation pratique – 3 h**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale ;
- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :  
Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

Utilité de votre livret d'apprentissage :

C'est le document indispensable et obligatoire lors de vos cours ( possibilité dématérialisé sur tablette ou téléphone)

Le livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout « où vous aller », vous aller progressivement autonome et compétent

## **PROFIL DES FORMATEURS**

### **Référents:**

Agence Epinal : Bénédicte SAGET (nom de naissance : Baudot)

Agence Thaon Les Vosges : Emilie NICOLLE (nom de naissance : ORIVEL)

### **Enseignants:**

James SAGET (toutes les formations & Cours théoriques)

## **MODALITES D'EVALUATION :**

## **\*QUALIFICATION DES FORMATEURS**

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence.

## **\*OBJECTIFS D'ÉVALUATION**

Évaluer son niveau :

- d'expérience de la conduite
- de connaissance des organes de l'ensemble
- de pratique de la conduite

## **\*DEROULEMENT DE L'ÉVALUATION et VALIDATION**

L'évaluation se déroule sur la piste.

Elle s'articule autour de questions orales et tests pratiques sur la remorque et véhicule sur piste privée

## **MOYENS TECHNIQUES :**

Une salle de cours : 5 chaises avec support d'écriture ( stylos,feuilles de code)+lecteur DVD+ video-projecteur+tableau blanc,  
+ piste privée,

## **TARIF (valable jusqu'au 1/11/23)**

330,00€ TTC

## **CONTACT**

Agence Epinal au 03 29 82 57 58 :  
Bénédicte SAGET (nom de naissance : Baudot)

Agence Thaon Les Vosges au 03 29 43 20 48:  
Emilie NICOLLE (nom de naissance : ORIVEL)

## **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## **EQUIVALENCES ET PASSERELLES**

Pour info : Permis BE si  
PTAC de votre remorque est supérieur à 750 kg  
PTAC de votre remorque est inférieur ou égal à 3500kg  
Et si la somme des PTAC de votre ensemble est supérieur à 4 250kg